USOENC
Union Des Syndicats Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 19/02/2024

Communiqué de presse :

Plus de 5 000 emplois directs et 13 300 emplois indirects menacés par la situation critique des trois usines !

Face à l'annonce de la mise en veille de Koniambo Nickel SAS ce lundi 12 février, l'USOENC tient à rappeler que ses objectifs dans les discussions qui se tiendront à la suite de cette annonce sont le maintien de l'emploi et le maintien d'une industrie nickel forte en Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Aujourd'hui, la direction de l'usine du nord nous assure le maintien des emplois directs soit 1 300 postes, pendant les 6 mois de mise en sommeil. La question du licenciement n'est pas encore sur la table pour ces contrats directs locaux.
Mais qu'en est-il des emplois indirects ?
En effet, l'impact de cette annonce est plus vaste. Koniambo Nickel SAS c'est des tribus et des communes qui ont investi dans le développement de l'usine et qui bénéficient de ces retombées ; mais aussi et surtout des sous-traitants qui comptent plus de 600 salariés et qui sont fortement impactés puisqu'il leur a été annoncé l'arrêt de leur contrat au 29 février. Des salariés qui sont donc déjà touchés par la suspension de l'activité, qui font face à des contrats rompus et à des licenciements.

Aujourd'hui nos revendications sont posées dans l'urgence pour sauver nos usines.

- Un budget doit être dégagé rapidement à travers une réorientation des budgets déjà existants vers une économie réelle qui est le Nickel. Par la suite nous pouvons nous appuyer sur une aide de l'Etat et du gouvernement calédonien avec un arbitrage de ces aides selon le taux de dépendance des entreprises avec les industriels.
  En effet, en France l'Etat apporte une aide aux entreprises lors des plans de sauvegarde de l'emploi. L'USOENC demande que l'Etat transpose ces aides en Nouvelle-Calédonie dans la situation particulière actuelle.
  Il faut apporter une solution rapide aux entreprises déjà en difficultés.

- Concernant l'accès à la ressource, l'USOENC revendique un aménagement temporaire du code minier de 2009 pour les ressources géographiques métallurgique. Il faut exporter sous certaines conditions. Cette charte servira de contrôle et permettra une traçabilité pour les trois usines. Nous revendiquons des retombées directes pour le territoire et demandons de permettre un échange de minerai entre opérateurs locaux.

USOENC
5 Ter, rue Lavoisier, Ducos
BP 2534 – 98 846 Nouméa Cedex
Tél: 25 96 40
Email : secretariat@usoenc.nc
Ridet : 0 391 136 001 Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 19/02/2024

- Un plan d'investissement clair et constant dans l'outil de travail est nécessaire afin d'atteindre la capacité nominale de production et les meilleures techniques disponibles.

- Au- delà des enjeux de production et d'exportation et en attendant l'aboutissement du pacte nickel, les usines sont actuellement confrontées à des coûts importants qui pèsent sur leur compétitivité. Notre proposition : une mutualisation des moyens pour les trois usines.

Nous resterons donc vigilants et mobilisés pour porter nos revendications au plus haut.

USOENC
5 Ter, rue Lavoisier, Ducos
BP 2534 – 98 846 Nouméa Cedex
Tél: 25 96 40
Email : secretariat@usoenc.nc
Ridet : 0 391 136 001 Nouvelle-Calédonie